

Rédaction des articles pour la *Revue historique vaudoise (RHV)*

Directives à l'attention des auteur/e/s

L'auteur/e s'engage à fournir un article original ne faisant pas l'objet d'une publication antérieure ou simultanée. Les textes publiés dans la *Revue historique vaudoise* sont prioritairement de nature historique et scientifique. Dans ce sens, chaque article doit être muni d'un appareil de notes.

Le texte est fourni à la rédaction sur support informatique, traitement de texte Word pour Windows ou Macintosh.

Les articles de la partie thématique et des mélanges comptent environ **25'000 signes, espaces et notes compris**. L'auteur/e est par ailleurs prié/e de fournir une courte notice biographique (**maximum 600 signes, espaces compris**) et ainsi un résumé de leur texte en tête d'article (**maximum 500 signes, espaces compris**).

Les comptes rendus comptent un nombre de **3'000 à 7'000 signes, espaces compris**.

Règles générales

- écriture et corps standards (Times, Helvetica, Arial, etc.).
- pas de justification, césure, de tabulation ou de feuilles de style.
- mises en évidence des termes en langues étrangères en *italique*.
- l'utilisation du présent historique est préférable au passé simple.
- pour faciliter l'indexation, les personnages cités sont tous identifiables (prière de les extraire sous forme de liste, avec prénom et nom, en annexe).

Notes de bas de page

- les notes sont aussi brèves que possible et non discursives. Elles ne sont pas une extension des propos développés dans le corps de texte.
- appel de note avant la ponctuation.
- notes de bas de page numérotées en continu, placées au bas de chaque page par appel automatique.
- les renvois sont désignés par le terme « voir : ».

Titres et sous-titres

- le titre doit être précis, accrocheur si possible, et synthétique. Il ne doit pas dépasser 10 mots.
- Pas de sous-titre au-dessous du titre de l'article.
- intertitres ou sous-titres en gras (les intertitres sont essentiels pour guider le lecteur), deux niveaux de sous-titres au maximum.

Citations

- citations entre guillemets français « ... ».
- si la citation ne dépasse pas deux lignes, elle sera insérée dans le texte entre guillemets. Au-delà de trois lignes, elle sera entre guillemets et séparée du texte par un saut de paragraphe.
- les adjonctions ou suppression à l'intérieur des citations sont entre [...].

Références bibliographiques

Ouvrages

Lors de la première occurrence : prénom (en toutes lettres et minuscules) et nom de l'auteur (minuscules), titre (en italique), lieu d'édition : éditeur, année de parution, mention de la collection entre parenthèse.

Ex: Georges-André Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne : F. Rouge, 1949 (*BHV* 9).

Dès la deuxième occurrence : prénom et nom de l'auteur (minuscules), titre abrégé, *op. cit.*

Ex : Georges-André Chevallaz, *Aspects de l'agriculture vaudoise...*, *op. cit.*, p. 98.

si la deuxième occurrence suit immédiatement la première : emploi de *Ibid.*

si la deuxième occurrence renvoie au même titre et à la même page : emploi de *Idem.*

Articles

Prénom (minuscules) et nom de l'auteur (minuscules), titre de l'article entre guillemets « in » en romain, titre de la revue en italique, numéro, année de parution, pages.

Ex : Jean-Pierre Chuard, « Les historiens de Morges », in *RHV*, 95, 1987, pp. 103-116.

Dès la deuxième occurrence : prénom et nom de l'auteur (minuscules), titre abrégé, art.cit. (en romain), page.

Ex : Jean-Pierre Chuard, « Les historiens de Morges », art. cit., p. 109.

Articles de journaux

Pour les articles de journaux et de magazines, on citera de préférence que le titre du journal et la date de parution à moins que le nom de l'auteur de l'article soit pertinent au regard de la recherche présentée. Il n'est pas nécessaire de citer le numéro de page pour les journaux.

Ex : *Feuille d'Avis de Lausanne* du 12 mars 1942.

Collectifs

Les titres d'articles dans des volumes collectifs figurent en italique et sont introduits par la préposition « in » en romain.

Ex : François Rosset, « Les Lumières en pays romands », in André Holenstein (dir.), *Berns goldene Zeit. Das 18. Jahrhundert neu entdeckt*, Berne : Stämpfli Verlag, 2008, p. 408.

Mémoires de licence/master et thèses

Prénom (minuscules) et nom de l'auteur (minuscules), titre en italique, lieu : faculté, (mémoire de licence ou master), année, éventuellement nombre de volumes.

Ex : Marie-Noëlle Altermath, *Etude prosopographique de la Chambre administrative vaudoise, 1798-1803*, Lausanne : Faculté des lettres, (mémoire de licence), 2001, 2 vol.

Fonds d'archives

Nom du dépôt d'archives, Cote et nom du fonds et du document, précisions sur la nature du document (lettre, procès-verbal, etc.), date du document ; lieu de rédaction/production (si mentionné).

Ex : BCUL, Fonds La Harpe, IS 1918, H 5, lettre de Frédéric-César de La Harpe à Alexandre I^{er} de Russie du 28 juillet 1822 ; Lausanne.

Sites internet

On citera la date de consultation et si possible l'auteur ou l'institution d'où provient le texte cité.

Ex : Marianne Stubenvoll, « Vuarrens », in *DHS*, article consulté le 12 septembre 2019.

Abréviations

- page ou pages : p. ou pp. page(s) et suivante(s) : pp. 4 ss. tome : t.
- numéro : N^o
- volume : v.
- dirigé : dir.
- édité : éd. édités : éds.
- folio(s) : f^o
- autres éditeurs, auteurs ou lieux d'édition : *et al.*
- siècles en chiffres romains avec utilisation de l'exposant : XVIII^e siècle.
- sommes, altitudes, chiffres de la population, dates et années en chiffres arabes : 1845 m., 28 décembre 1924.

Iconographie

Les *illustrations* éventuelles sont fournies libres de droit sous forme de photographies argentiques ou d'images numérisées à 300 dpi pour une largeur d'au moins 12,5 cm enregistrées au format .tif (éventuellement .jpeg).

Les *légendes* des illustrations sont à fournir en annexe, selon le modèle suivant : Artiste, titre, date, technique ou support, provenance (crédit photographique).

Le choix définitif de l'iconographie est de la responsabilité de la rédaction.

Graphiques

Les graphiques et tableaux doivent être fournis avec leur fichier Excel d'origine.

Notice biographique

La notice ne doit pas excéder 50 mots.

Ex. « Docteur en histoire contemporaine de l'Université de Fribourg, Pierre Martin enseigne actuellement au Gymnase de Nyon. Ses travaux portent notamment sur l'histoire de l'énergie dans l'Arc jurassien. Il est l'auteur de nombreux articles sur l'histoire de l'hydro-électricité et a récemment publié un ouvrage : *La Compagnie Vaudoise d'Electricité 1954-1993* (Slatkine 2018). »

Contact

SVHA-Archives cantonales vaudoises

Revue historique vaudoise

David Auberson

Rue de la Mouline 32

1022 Chavannes-près-Renens

Courriel : redaction@svha-vd.ch